



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/089

**OBJET : AVENANT 01 - ACCORD CADRE 21-1502 -
MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Nombre de Conseillers en exercice : 45

Nombre de Conseillers présents : 32

Nombre de Conseillers présents et représentés : 43

Quorum : 23

Date de convocation : 5 mai 2023

Date d'affichage de la convocation au siège : 5 mai 2023

Secrétaire de séance : Bruno CLÉMENT

Le 11 mai de l'année deux mille vingt-trois à 18h30

à Martillac – Salle du conseil

Séance en présentiel exclusivement

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Bernard FATH.

La séance est ouverte.

Les procès-verbaux des 23 mars, 4 et 12 avril sont adoptés à l'unanimité.

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
FATH Bernard (Président)	P		TALABOT Martine (Maire)	P	
BARRÈRE Philippe (Maire)	E	Mme LAGARDE	CLAIR Jean-Georges (Maire)	P	
GAZEAU Francis (Maire)	P		PÉREZ Gracia (Maire)	P	
DUFRANC Michel (Maire)	P		BARBAN Laurent (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		TAMARELLE Christian (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		BONNETOT Aurore	P	
DUMESNIL Mickaël	E	Mme TALABOT	GILLET Jean-Paul	P	
LAGARDE Valérie	P		LABASTHE Anne-Marie	P	
CAUSSÉ Anne-Marie	E	M. CLAIR	MOUCLIER Jean-François	A	
COUBRA Lionel	A		PERPIGNAA GOULARD Véronique	P	
BOURROUSSE Michèle	P		PRÉVOTEAU Marie-Louise	E	Mme PERPIGNAA GOULARD
GACHET Christian	P		VIGUIER Marie	P	
MÉRIAU Stéphane	P		LIBREAU Micheline	P	
MONGE Jean-Claude	P		SIDAQUI Alain	P	
SAUNIER Catherine	E	Mme BOURROUSSE	CHEVALIER Bernard	P	
DURAND François	P		SABY Nadia	E	M. CHEVALIER
LEMIRE Jean-André	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BOURRIER Sylviane	P		BÉTENCOURT Catherine	E	Mme BURTIN-DAUZAN
LAFFARGUE Alexandre	P		BORDELAIS Jean-François	P	
MARTINEZ Corinne	E	M. FATH	FAURE Christian	E	M. LEMIRE
SOUBELET Véronique	E	M. DUFRANC	GIRAudeau Isabelle	E	M. CLÉMENT
AULANIER Benoist	P				

* P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2023/089

**OBJET : AVENANT 01 - ACCORD CADRE 21-1502 -
MODIFICATION DES PRESTATIONS**

Vu le Code de la Commande Publique notamment les articles L2124-1 à 2124-4,

Vu les articles L1411-5 II, L1414-2 et L1414-4 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la Commission d'Appel d'Offres,

Vu la délibération n°2023/088 du Conseil Communautaire du 11 mai 2023 relative à la révision du règlement de collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu la délibération n° 2021/101 du Conseil Communautaire attribuant les marchés publics pour assurer la collecte des déchets ménagers et assimilés,

Vu le projet d'avenant ci-joint annexé,

Considérant l'avis favorable du Bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu a procédé le 08 juillet 2021 à l'attribution du marché public suivant :

- Accord-cadre 21-1500 - Lot 2 : Collecte en porte à porte des encombrants et déchets verts

Le marché a été attribué après avis de la commission d'appel d'offres en date du 16 juin 2021 à la société SMN (Société Méditerranéenne de Nettoyement), 2 route Robert Algayon 33640 AYGUEMORTE LES GRAVES – Siret 326 180 544 00230, pour un montant indicatif (BPU valant DQE) sur 48 mois de 616 162,20 € TTC.

L'accord cadre a été conclu pour une durée de quatre ans, du 01/10/2021 au 30/09/2025.

Le présent avenant a pour objet d'entériner contractuellement les modifications du règlement de collecte de la collectivité. Il y a lieu de modifier le nombre de collectes des encombrants et des déchets verts à effectuer chaque année.

Actuellement, le marché prévoit pour les encombrants 4 collectes par an et 7 collectes par an pour les déchets verts.

Les prestations sont modifiées comme suit :

Année 2023	A compter du 1 ^{er} juin 2023	3 collectes pour les encombrants et 5 collectes pour les déchets verts
Année 2024	A compter du 1 ^{er} janvier 2024	2 collectes pour les encombrants et 4 collectes pour les déchets verts

Cette diminution du nombre de prestations représente une économie prévisionnelle de 47 380 € TTC sur la durée restante du marché.

Les autres dispositions demeurent sans changement.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

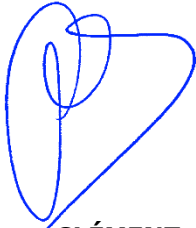
N°2023/089

**OBJET : AVENANT 01 - ACCORD CADRE 21-1502 -
MODIFICATION DES PRESTATIONS**

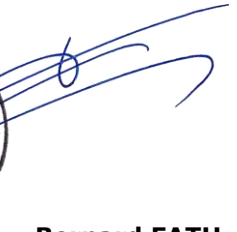
***Le Conseil Communautaire à 42 voix pour,
1 abstention (M. Clair) :***

- Accepte la proposition d'avenant,
- Autorise Monsieur le Président, à signer l'avenant au marché public,
- Prévoit les crédits au budget afférent.

Fait à Martillac, le 11 mai 2023



Bruno CLÉMENT
Secrétaire de séance



Bernard FATH
Président de la Communauté de
communes de Montesquieu

Envoyé en préfecture le 23/05/2023

Reçu en préfecture le 23/05/2023

Publié le

ID : 033-243301264-20230511-2023_089-DE

